Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de St-Herménégilde

M S no de résolution ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 15 novembre 2014, à 9h, présidé par le Maire Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête
 M. Mario St-Pierre
 M. Robin Cotnoir
 Mme Sylvie Fauteux
 Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2014-11-15-01: AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ

Un avis de convocation de cette session a été signifié par écrit, tel que requis par le code municipal.

2014-11-15-02: AMÉNAGEMENT DU 816 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'une demande de soumission a été faite pour l'aménagement du 816, rue Principale selon les règles d'adjudication du Code municipal ;

ATTENDU QU'une seule offre fut reçue aux termes de l'appel d'offres sur invitation, soit celle de Construction Marcel Breault inc. ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.3 du Code municipal, lorsqu'une seule offre est déposée le conseil peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé;

ATTENDU QUE la directrice générale a négocié avec le soumissionnaire, afin de réduire le prix, puisque celui-ci dépasse l'estimation budgétaire et comportait une erreur de superficie de plancher chauffant;

ATTENDU QUE le prix soumis est donc de 20 450.00\$ avant toutes taxes au lieu de 23 375.00\$;

ATTENDU QUE les travaux consistent à (sans s'y limiter) :

- Enlever les tapis dans toutes les pièces
- Enlever la céramique partout sauf dans la salle d'archive et la salle de bain
- Enlever le comptoir
- Faire du plancher chauffant en céramique commerciale dans la salle principale, le bureau DG et le corridor
- Mettre de la tuile commerciale (ou l'équivalent) dans la salle électrique, les garde-robes et la salle de réunion
- Mettre des traines (moulures) dans le bas des murs
- Réparation des murs (quelques petites retouches) ;

ATTENDU QUE la soumission inclue le matériel (céramique, tuile, etc.);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de St-Herménégilde

| MS no de résolution ou annotation |
|--|
| ATTENDU QUE les travaux doivent être terminés au plus tard le 16 décembre 2014 ; |
| EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité; |
| QUE la Municipalité refuse la soumission étant donné que le montant dépasse le montant budgétaire. |
| Adopté. |
| 2014-11-15-03 : BUDGET POUR DIVERS BESOINS AU 816 RUE PRINCIPALE |
| Dossier en attente. Certaines choses peuvent être réalisées avant les fêtes (Serrurier, système d'alarme, décoration) |
| 2014-11-15-04 : SENTIER PÉDESTRE – SOUMISSIONS POUR DES PLANS ET DEVIS |
| ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions à Sentiers Boréals pour produire des plans et devis pour le réaménagement du sentier pédestre et le rehaussement du sentier pédestre ; |
| ATTENDU QUE les soumissions reçues sont de 2 996.54\$ taxes incluses pour le <u>réaménagement</u> du sentier pédestre et 1 616.84\$ taxes incluses pour le <u>rehaussement</u> du sentier pédestre ; |
| En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Crête et Résolu majoritairement: |
| Que la municipalité accepte seulement la soumission pour le rehaussement du sentier pédestre au montant de 1 616.84\$ taxes incluses. |
| Adopté. |
| 2014-11-15-05: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |
| Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés propose la levée de l'assemblée à 9h55. |
| Adopté. |
| |
| Secrétaire-trésorière |

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire